



Procès verbal de l'Assemblée générale

du mardi 05 mai 2026

En préambule à ce procès verbal, je signale que les différentes interventions (Président, Trésorier, etc ..) figurent dans leur intégralité en annexe, ceci afin d'alléger le texte ; je vais donc effectuer un résumé pour chaque partie et vous invite pour une lecture complète et détaillée à vous reporter aux pièces jointes accompagnant ce procès-verbal.

1- A partir de 09h30 heures : opérations d'émargement.

2 – Allocution de bienvenue et lecture par le Président du rapport moral et d'activités pour 2025 :

A 10h05, le Secrétaire général, M. Gaston Leroux-Lenci, déclare ouverte la 90^{ème} Assemblée générale du Souvenir napoléonien et cède la parole au Président du Souvenir napoléonien, M. Guy Carrieu qui précise que 57 adhérents sont présents et représentent les 2130 adhérent(e)s à jour de leur cotisation au 05 mai, et il cite les 189 pouvoirs des membres qui n'ont pu être présents.

En hommage à la disparition des membres du S.N, le Président en cite 05 en particulier :

- Dr. Françoise Guillon-Metz de Normandie
- M. Gérard Lavanchy et Me. Danièle Turian de Suisse
- M. Yvan Schoonooghe de Belgique
- M. Jacques Macé ancien Administrateur et Trésorier, également historien.

Une minute de silence est observée par l'Assemblée

Le Président se réjouit que notre assemblée générale se réunisse le jour anniversaire de la naissance de la future Impératrice Eugénie dont il sera rendu hommage dans l'après-midi.

Rapport Moral et d'activités pour 2025

L'année 2025 ne semble retenir de faits majeurs qui auraient impactés la vie de notre association. En revanche, nous devons revenir sur deux décisions importantes prises lors de notre dernière A.G :

- Notification effectuée à l'Administrateur M. Eliott Perrotel de son exclusion du Conseil d'Administration du fait de sa non-participation répétée aux réunions de celui-ci. Malgré les nombreux courriers sans réponse et les appels téléphoniques, Nous n'avons jamais reçu de sa part une explication concernant ses absences. Donc, conformément à nos statuts, M. Eliott Perrotel a été de facto exclus du C.A. Ce jour, le



Président demande à l'A.G l'autorisation de pourvoir à son remplacement afin que l'effectif du C.A soit de nouveau porté à quinze membres. Le Président va donc coopter la première personne qui a obtenu le plus de suffrages lors de la dernière élection de 2024. Il s'agit de Me. Paskalita Francheteau qui accepte de rejoindre le C.A jusqu'en 2030.

- Fusion de l'adhésion et de l'abonnement à la RSN. Plusieurs adhérent(e)s ont fait part de leur hostilité à cette fusion et même mis en cause l'égalité son égalité. Cette mesure a été votée en A.G l'année dernière. C'était nécessaire afin de sauver la RSN, Le Président rappelle que cela représente la somme de cinq Euros par mois.

En 2025, nous étions 1289 adhérent(e)s, à ce jour nous sommes 1686. L'objectif a atteint étant de 1800 pour atteindre l'équilibre financier de la RSN. Il faut donc environ 120 personnes de plus. Pour rappel, sans le soutien de la Fondation Napoléon qui finance 50% de la RSN, il serait difficile de maintenir la RSN qui est de qualité. Ni l'Infolettre, ni les publications proposées par ailleurs, ni les ouvrages de fond ne remplacent la RSN qui est associative. En 2017, il y avait eu la fusion des magazines (Napoléon III, Napoléon 1^{er} magazine) avec la société Soteca. Pendant cinq ans nous avons expérimentés cette formule qui n'a pas rencontré le succès espéré. Les ventes en kiosque n'ont pas été concluantes. Nous revenons à une gestion en régie qui se fait avec le bénévolat des Administrateurs, du Comité de rédaction et des rédacteurs. Le tout mis en forme par notre rédacteur en chef, M. Davis Chanteranne. Malgré la hausse des charges, du papier, de l'expédition, nous nous refusons à augmenter le prix de l'abonnement. A chaque réunion du C.A il est réalisé un état des adhésions. Nous constatons que le nombre d'adhérent(e)s de certaines délégations stagne voire baisse. Nous devons attirer des plus jeunes (en dessous de cinquante ans). Pourtant, certain(e)s délégué(e)s font des efforts en ce sens en pénétrant le milieu scolaire, en réalisant des actions dans plusieurs directions. Les délégations demeurent le creuset de ces rencontres. Le Président rend hommage aux 24 délégué(e)s pour le travail accompli et la relation qu'ils entretiennent avec les autorités locales, les associations de leur territoire. L'autre vecteur de communication est le site internet du S.N. A la suite de décisions prises en C.A en 2024 et 2025, le Site internet a subi de nombreuses améliorations et le Président appelle les adhérent(e)s à faire part de leurs suggestions. Le Président remercie M. Quentin Debbaudt, Administrateur et membre du Bureau, responsable de la communication numérique pour son implication dans la modification du site du S.N. Pour la réalisation de sa mission, il compte sur l'aide d'une commission d'administrateurs ainsi que d'un Webmaster, M. Julien Hauss avec lequel nous avons signé un contrat de prestation pour l'élaboration du site internet et pour structurer une stratégie de visibilité, de rayonnement et de recrutement via les réseaux sociaux.

En ce qui concerne les activités nationales, le Président tient à souligner la bonne participation des membres du S.N aux journées du 05 mai et du 02 décembre au



cours desquelles nous proposons un programme de qualité et un repas soigneusement choisi par M. Régis Rouillier.

En 2025, pour le 05 mai, nous avons visiter l'excellente exposition consacrée au peintre Andrea Appiani au château de Bois-Préau et dîner au restaurant d'application Vattel. Le 02 décembre, visite des collections Empire au musée Carnavalet et déjeuner « *Aux noces de Jeannette* » avant d'entendre le récital donné par Maxime d'Aboville sur des textes de Chateaubriand, Dumas, Hugo et Tolstoï. Nous le savons ces deux temps forts sont appréciés, nous veillons à faire perdurer ces deux temps forts de la vie de notre association, malgré les fortes hausses de tarif en tout genre.

Lors du déjeuner du 02 décembre, nous remettons le prix Eugénie Gal de la bande dessinée. Le Vice-Président, M. Louis Bergès-Montfort avec l'aide d'une commission composée d'Administrateurs et d'historiens préside le jury. En 2025, c'est « *la Campagne d'Egypte 1798-1799* » de Pascal Davoz et Massimiliano Notaro qui fut primée. L'objectif étant de nous ouvrir aux plus jeunes avec cette forme d'écriture.

Notre assemblée générale à Rochefort a été magistralement préparée par notre délégué régional, M. Michel Bord, que le Président félicite pour la mise en œuvre et les contacts établis avec les autorités locales. La décentralisation voulue par le Président une année sur deux en province démontre que notre association est nationale, il faut penser à l'assemblée générale de 2027 qui aura donc lieu en province, l'appel est lancé aux délégués qui souhaitent la recevoir.

Le Président évoque le colloque organisé en juin 2025 avec l'association des « *Amis du baron Larrey* » dont le thème était *la dynastie des Larrey : Alexis, Dominique et Hippolyte, évolution de la médecine et de la chirurgie de 1790 à 1870* ». Notons la faible participation de membres du S.N. Les actes de ce colloque sont publiés et peuvent être acquis pour la somme de 15 euros.

Les voyages nationaux recueillent un nombre suffisant de participants, ce qui permet de continuer à les proposer, alors même que certaines délégations proposent également des voyages.

Pour rappel, en 2025, deux voyages proposés :

- Du 2 au 9 mai : en Basse-Egypte
- Du 25 novembre au 2 décembre : commémoration de la bataille d'Austerlitz

Le Président remercie M. Alain Pigeard pour l'organisation de ces deux voyages.

Désormais les adhérent(e)s disposent de quatre timbres à l'image de notre association au tarif d'une lettre verte.

Une médaille frappée par la monnaie de Paris est également en vente.



A la demande de nombreux adhérent(e)s une étude a été lancée afin de trouver une entreprise pouvant fabriquer des coffrets de rangement de la RSN, nous attendons les retours chiffrés.

Le Président aborde certains points des différents bilans financiers qui seront détaillés lors des points spécifiques de l'ordre du jour. Le détail figure en pièce jointe.

Il signale que le Trésorier, M. Jean-Marc Auger, conduit le groupe en déplacement sur Sainte-Hélène. Il le remercie pour son implication sans faille dans la gestion financière de notre association, sans oublier M. Francis ARDISON qui s'occupe plus particulièrement de la gestion de l'immeuble. Signalons que le comptable *historique* M. Poirier a fait valoir son droit à la retraite.

En conclusion, le Président confirme le sérieux, le dynamisme et l'ambition du S.N dans sa mission de partage et de diffusion d'informations culturelles autour des deux Empires.

A ce jour, nous sommes 2130 adhérent(e)s. Pour rappel, fin 1985 :il y avait 1532. En 1990 : 2053. En 1995 : 2483. En 2004 : 2890. Le Président espère que nous atteindrons l'effectif de fin 2025, à savoir 2450.

Rapport d'activités des délégations pour l'année 2025 :

En début d'année, nous avons 27 délégations nationales et étrangères. Lors de l'assemblée générale de juin, il a été décidé de supprimer les délégations de Colombie, d'Italie du Nord et Limousin-Quercy-Périgord dont les effectifs ne justifient plus leur maintien.

Un adhérent préfère une activité de proximité plutôt que se déplacer sur une distance longue. C'est une des raisons pour laquelle il est demandé aux délégué(e)s de déconcentrer leurs activités, de démultiplier les lieux de rencontres sur tout le territoire de leur délégation.

Quel est le bilan pour 2025 ?

En préambule, le Président informe du changement de délégué en région Alsace. En effet, M. Michel Fontanié, après plus de dix années de service a souhaité prendre du recul (tout en restant à disposition de son successeur). Le Président le remercie, ainsi que son épouse Nicole, pour leur implication et a nommé M. Pascal Starck à l'issue de son audition par le Conseil d'administration ; il lui souhaite bonne chance à la tête de cette délégation historique.

Sur 2025, des activités ont été proposées pour des effectifs allant de 30 à 80 personnes et parfois plusieurs centaines sur des actions spécifiques.

128 conférences



2 colloques régionaux

5 journées d'étude

1 concert

3 représentations de spectacles historiques

10 visites de châteaux, de maisons historiques ou d'expositions

2 voyages

De nombreuses participations à des commémorations patriotiques

Des partenariats avec d'autres associations ou des municipalités

5 rencontres avec des classes de collégiens ou lycéens

1 journée pédagogique avec organisation d'un concours de nouvelles

Cette effervescence témoigne du dynamisme de nos délégations.

Afin de maîtriser les dépenses, le Président a décidé de n'organiser les journées de cohésion des délégué(e)s qu'un an sur deux. La prochaine réunion aura lieu en septembre 2026 à Paris, la veille du colloque annuel dont le thème sera « *Napoléon et la Révolution française* ».

Le Président porte, comme en 2024, une attention particulière aux activités des délégations, ainsi nous pouvons constater qu'en 2025, un flux financier d'environ 200 000 euros pour le programme d'activités des délégations avec un soutien apprécié de la Fondation Napoléon d'un montant de 33 680 euros et de 15 200 euros de la part des collectivités territoriales.

Nous pouvons constater que les volontés et surtout les moyens sont réunis pour que le S.N occupe une place centrale dans l'offre culturelle à l'échelon local.

Il convient donc que les adhérent(e)s participent pleinement aux activités proposées par leur délégué. Il s'agit d'une reconnaissance de leur bénévolat et d'une justification de leur adhésion au S.N

La parole est libérée, si des adhérent(e)s souhaitent s'exprimer sur ces deux rapports.

- M. Alessandro Guadagni :

S'exprime concernant les délégations italiennes, en particulier Rome. Le Président apporte une précision, cette délégation est seulement en sommeil, car le dernier délégué a démissionné pour raison professionnelle. Il lui a été demandé de trouver



un successeur, mais démarche infructueuse. Le Président souhaite vivement trouver un candidat sur Rome. Peut-être que le voyage prévu sur Rome en septembre suscitera une vocation. Il serait vraiment dommage de ne pas raviver cette délégation. Actuellement, seule la délégation de Florence fonctionne et cela n'est pas concevable pour l'Italie.

De même, il indique que du fait de la fusion de l'adhésion et de l'abonnement à la RSN, 2/3 des adhérent(e)s italiens n'ont pas renouvelé, car la RSN est en français. Il demande si il est possible de revoir cette règle pour les adhérent(e)s des pays étrangers.

Le Président souligne que le S.N est une association de droit français et que du fait de l'intérêt d'étrangers, le S.N s'est étendu aux pays étrangers. Certes la RSN est en français, mais cela peut être un moyen d'accéder à la culture française. En tout cas, le Conseil d'administration, déjà saisi de cette question, a renouvelé la position de l'assemblée générale en décembre 2025.

- M. Joël Beauvais :

Il ne votera pas le rapport moral et d'activités 2025 pour quatre raisons :

- Le complément du Conseil d'Administration à 15 membres suite à l'exclusion de M. Eliott Perrotel a été trop tardif.
- La préparation de l'assemblée générale n'est pas optimale du fait que tous les documents ne sont pas parvenus ou trop tardivement. Les questions diverses n'ont pas pu être formulées dans les délais.
- En 2027, année d'élection : Les statuts indiquent que ce sont des adhérent(e)s qui doivent procéder au dépouillement. C'est sur Paris que nous avons le plus de chance de trouver des adhérent(e)s pour effectuer cette fonction.
- Il y a 3 ans a été votée une révision des statuts. Elle a été présentée au Ministère qui a indiqué que certains éléments ne pouvaient pas être inscrits dans un règlement intérieur, mais dans les statuts. Il demande si le S.N a pris en compte cette demande. Il indique que si certains points de nos statuts qui remontent à 2017 sont dépassés, il convient de les réactualiser.

Le Président prend la parole pour répondre à chacune des observations. Il précise notamment que la quinzième personne participera au prochain C.A ; il souhaitait auparavant en informer l'assemblée générale.

Il est procédé aux votes.

- Concernant la première résolution qui est l'approbation du rapport moral et d'activités pour 2025 :

Contre : 7



Abstention : 1

Cette résolution est donc adoptée à la majorité

- Concernant la deuxième résolution qui est l'approbation du rapport d'activité des délégations pour 2025 :

Contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est donc adoptée à l'unanimité

3 – Lecture du rapport financier 2025

Ce rapport figure dans son intégralité dans les annexes de ce P.V

Le Président en effectue la lecture.

Concernant le compte d'exploitation, les produits couvrent les charges et dégagent un excédent d'un montant de 45 242 euros. A ce niveau nous avions un déficit de 19 864 euros l'année précédente. Cela résulte de la baisse des charges, 120 000 euros de moins (renégociation de contrats, diminution de charges de fonctionnement, réduction des charges externes, etc ...).

Le Président rappelle que dans les années précédentes, le S.N a vécu à crédit en allant chercher sur les comptes titres les sommes qui nous manquaient pour équilibrer le budget. Nous dépensions plus que ce que nous disposions.

Tout est pensé afin de réaliser des économies, les réunions de Bureau se font par visio. Un C.A coûte au S.N la somme comprise entre 5 à 6 000 euros. Il y en a 4 par an. Cependant, jamais les délégations n'ont eu autant de fond pour leurs activités que pendant les 4 dernières années.

La RSN a été déficitaire pendant des années, plusieurs solutions ont été testées, dont la vente en kiosque qui n'a vraiment pas donné les résultats escomptés. Nous sommes revenus à une gestion interne, les auteurs ne sont plus payés pour leurs articles. Le déficit a été réduit, cependant nous devons atteindre 1 800 abonné(e)s pour parvenir à l'équilibre. Nous devrions y arriver à la fin de l'année.

Il en ressort que la nouvelle formule fonctionne d'autant plus qu'il est possible de régler en 10 fois.

Les ressources proviennent des adhésions, des loyers mais c'est un patrimoine que l'on doit entretenir. Parmi nos locataires il y a des demandes d'améliorations (au niveau sécurité, isolation). Nous effectuons ces travaux, l'année dernière nous avons perçus 438 000 euros. Il y a deux, trois années la somme perçue était de 380 000 euros. Nous avons loué la pièce du rez-de-chaussée qui était inoccupée. Les



délégué(e)s vont chercher des financements auprès des autorités locales (15 200 euros l'année dernière).

Le résultat financier est lui aussi excédentaire de 45 476 euros.

Au prochain C.A du mois de juin, en fonction des travaux importants (ravalement de façade imposé par la ville de Paris) à réaliser sur l'immeuble, il sera débattu sur la nécessité de vendre une partie de nos titres.

La parole est libérée pour les questions.

- M. Alessandro Guadagni :

Il demande, puisqu'il y a un excédent de 10398 euros, pourquoi ne pas l'employer pour réduire le tarif de l'adhésion-abonnement ?

- M. Michel Bord tient à souligner que c'est la première fois que le résultat est excédentaire.

4- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Compte-rendu d'audit de Monsieur le Commissaire aux comptes, et vote du quitus aux administrateurs.

Ce compte-rendu figure dans son intégralité dans les pièces annexes.

Monsieur le Commissaire aux comptes rappelle que sa mission consiste à contrôler que les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Ce qui est attesté.

Il signale qu'il y a un changement de méthode comptable dû à un nouveau règlement, c'est une observation qui est notée sans remettre aucunement les conclusions présentées.

- M. Joël Beauvais :

S'interroge sur l'affectation de certaines dépenses.

Le Président indique qu'il n'a pas voulu de carte bancaire pour son usage, et donc il n'y en a qu'une car certaines entreprises n'acceptent plus les chèques. C'est donc le Trésorier qui a cette carte à son nom et qui sert à régler toutes les dépenses. Bien entendu, les sommes dépensées ne sont pas imputées à une activité personnelle. Toutes les dépenses sont justifiables par présentation de factures.

De même, il a été posé la question de savoir à quoi correspondent les 13 712 € imputés sur un compte "Jean-Marc Auger" qui devrait plutôt être noté comme « **frais du Trésorier** ».

Cette dépense est celle des débits de la carte bancaire utilisée par le trésorier de l'association ; en effet, contrairement aux options initialement retenues de ne pas



utiliser de carte bancaire, l'exigence de certains prestataires de ne plus accepter de chèque nous a conduit en 2024 à mettre en place ce dispositif de paiement qui, au demeurant, doit être nominatif. Ainsi le compte de notre trésorier est débité pour chacune des opérations réalisées pour l'association.

Le Président indique à M. Joël Beauvais qu'à l'avenir il sera créé des sous comptes ou plutôt des lignes de dépenses différenciées afin que la destination des dépenses soient plus lisibles.

S'agissant des 13 712 € apparaissant sur le compte d'exploitation de 2025, la répartition est la suivante :

- avances pour voyage à Sainte-Hélène : 2283.85 € (paiement des réservations sur ligne aérienne)
- frais divers de gestion courante : travaux de peinture au siège, achats divers pour le siège, boissons, etc.... : 5024,81 €
- frais de repas avec prestataires (informaticien, banquier, gestionnaire d'immeuble..) : 513,87 €
- Remboursement de frais de mission du Trésorier : hôtel, déplacements : 4070,06 €

Par ailleurs, toujours pour répondre aux questions qui ont été posées, il faut indiquer les coûts suivants (pour 2025)

- frais annuels de conseil d'administration : 11442 €
- frais de représentation à la Fondation Napoléon : 4792 €
- frais de déplacement des délégués : 6408 €

Le Président tient à apporter une précision quant à la date de cette assemblée générale qui était à l'origine prévue le 24 juin, il a proposé au Conseil d'administration de l'avancer au 05 mai afin de réaliser des économies sur les frais de déplacement. Il a donc fallu finaliser rapidement tous les documents comme les pièces comptables par exemple. Cela a eu effectivement pour conséquence des retards d'envoi des documents. Il le regrette.

Il est procédé au vote de la troisième résolution :

Approbation du rapport financier pour 2025 et du rapport de M. le Commissaire aux comptes

Contre : 0

Abstention : 7

Cette résolution est donc adoptée à la majorité

Il est également demandé à l'assemblée générale de donner quitus aux administrateurs



Le vote a donc lieu.

Contre : 0

Abstention : 0

A l'unanimité l'assemblée générale donne quitus aux administrateurs.

Il est également procédé au vote de la 5^{ème} résolution qui est l'approbation des conclusions du rapport de M. le Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées relevant de l'article L612-5 du Code de commerce.

Contre : 0

Abstention : 1

Cette résolution est donc adoptée à la majorité

5– Affectation du résultat de l'exercice 2025

Ce point a déjà été abordé dans les points de l'ordre du jour précédents, et figure dans les pièces comptables en annexes.

Pour rappel, il s'agit de la somme de 10 398 euros que le Président propose d'affecter au bilan de l'exercice 2026.

Il est procédé au vote.

Contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est donc adoptée à l'unanimité

6– Présentation et approbation du budget de l'exercice 2026

Le lecteur trouvera le détail du budget en pièce jointe.

Le budget s'équilibre à 880 750 euros.

Les adhésions/abonnements : l'hypothèse, plutôt l'objectif pour l'année 2027 est d'atteindre 1 800 adhésions/abonnements et 2 600 adhérent(e)s (la différence étant liée aux couples). Cela est tout à fait atteignable, il suffit d'avoir 10% de plus par rapport à ce jour. Traditionnellement, nous recevons toujours des adhésions dans le deuxième semestre. Ceci nous pose un problème car dans un souci d'économie nous éditons le nombre de RSN au plus juste sur une année. Les adhérents en cours d'année réclament les RSN déjà parues en début d'année. Le coût de l'envoi d'une revue supplémentaire est de 8 euros. 300 revues l'année dernière, ce qui



représente une somme supplémentaire qui n'est pas équilibrée par le prix de l'adhésion. Le Conseil d'administration a pris la décision, à partir de cette année, d'expédier ces revues numériquement et si souhait de recevoir la version papier, de facturer les frais d'envoi en plus.

Au niveau de la boutique nous avons une demande croissante d'achat d'articles que nous proposons (cravates, pin's, médaille, etc ...).

Le soutien maximal de la Fondation Napoléon est de 130 000 euros. Le Président indique que cela n'est pas aisé, car la F.N considère que la version papier de la RSN est d'un autre temps et également que la F.N publie suffisamment de documents pour satisfaire la curiosité des personnes intéressées par l'histoire des deux Empires. Tous les ans à l'occasion de la préparation du budget, il y a une discussion sur le maintien de la RSN. Il y a une convention entre le S.N et la F.N qui implique des règles pour le financement de la RSN. La F.N apporte 50% du coût de la revue avec un plafond, une limite dans le temps qui est 2026. Ce qui implique que pour 2027, il va falloir renégocier un accord. Signalons que tous les ans, la F.N donne plus que ce qui est prévu car en avril, le S.N présente les comptes de la RSN avec toutes les factures (ce qui est normal). La F.N accepte jusqu'à présent de financer 50% du solde résultant des charges non couvertes par le produit des abonnements et les deux versements semestriels de la F.N (celle-ci procède à deux versements identiques en mai et octobre correspondant à 70% du montant prévisionnel pour l'année en cours, le complément étant versé en début d'année suivante sur présentation des justificatifs de dépenses de la RSN).

Le Président présente la RSN de ce trimestre qui est expédiée dans les temps afin de pouvoir annoncer les événements, elle est de qualité, les retours sont très positifs. Le prix de numéro est de 15 euros, elle nous coûte 25 euros pour 5 numéros. Nous ne pouvons pas augmenter le prix. Le choix des articles est réalisé de façon à intéresser le plus grand nombre de personnes et mise en place de rubriques.

Notons dans les dépenses, les propositions d'activités que le S.N règle (comme le concert de l'après-midi du 5 mai).

Les délégués doivent demander des subventions aux collectivités locales.

Les revenus de l'immeuble qui représentent une large part des revenus du S.N, nous prévoyons 410 000 euros en 2027.

Une moitié du budget ce sont les revenus et l'autre moitié c'est l'aspect culturel ; adhésions, F.N et participation des collectivités.

Coût de la RSN : 110 000 euros

Coût des activités des délégations : 185 000 euros



Frais de gestion associatif : 200 000 euros. Ceci englobe les frais de fonctionnement (secrétariat, téléphone, assurance, poste, papèterie etc ...) et les charges de l'immeuble (électricité, contrats d'entretien, charges locales, impôts etc ...).

Les charges de l'immeuble représentent 110 000 euros, la question est parfois posée de savoir si il faut vendre l'immeuble. La réponse est non car il nous permet de faire fonctionner l'association en nous rapportant 200 000 euros.

Le Président rappelle que nous sommes au mois de mai et l'assemblée générale valide ou ne valide pas un budget vu en Conseil d'administration au mois de décembre 2025.

Il est procédé au vote d'approbation du budget de l'exercice 2026, il s'agit de la 6^{ème} résolution :

Contre : 0

Abstention : 1

Cette résolution est donc adoptée à la majorité

7– Fixation du montant de la cotisation 2027

Le Conseil d'Administration propose de maintenir en l'état les cotisations, à savoir :

- Adhésion/Abonnement jeune moins de 26 ans : 40,00 euros
- Adhésion/Abonnement : 65,00 euros
- Adhésion/Abonnement couple : 75,00 euros
- Adhésion bienfaiteur/Abonnement : 125,00 euros
- Adhésion couple bienfaiteur/Abonnement : 150 00,00 euros

Ces tarifs sont soumis au vote de l'assemblée générale.

Contre : 2

Abstention : 0

Cette résolution est donc adoptée à la majorité, ces tarifs restent donc maintenus.

- M. Pascal Pelé demande si il est possible de voter ce jour une exonération de l'abonnement à la RSN pour les étrangers.

Le Président rappelle que le Conseil d'administration n'a pas retenu cette proposition déjà débattue.

- M. Matteo Pottier-Bianchi



Il souligne que dans les tarifs proposés il n'y a pas le cas d'un couple de moins de 26 ans qui désire adhérer ensemble.

Le Président indique que ce point sera évoqué lors du prochain Conseil d'administration

8– Informations sur le prix de la BD Eugénie Gal

Le Vice-président M. Louis Bergès-Montfort indique que pour cette année, nous avons 6 candidats et d'après notre critère, nous allons en retenir 3 qui vont donc concourir. Le jury délibère au mois d'octobre et le prix est remis lors de notre déjeuner le 2 décembre. Le coût de ce prix est 2 000 euros pour le gagnant et 1 000 euros pour les deux autres participants. Le jury se compose d'un professeur de l'université de Bordeaux et une commission composée d'administrateurs.

8– Informations sur la Revue du Souvenir Napoléonien

M. David Chanteranne, rédacteur en chef, présente la RSN dans son intégralité. L'idée est de présenter un ou deux articles sur le Second Empire.

Le hors-série de 2025 est consacré à un grand oublié de l'histoire qui a fait l'objet d'un colloque à Châteauroux, il s'agit de Duroc, duc de Frioul, Grand maréchal du Palais.

Il présente également le sommaire du numéro en cours de distribution.

Concernant la demande d'un coffret les devis reçus sont encore trop élevés, nous continuons à prospecter, mais, il y a une société qui pourrait être intéressante. Un coffret peut contenir 10 numéros ce qui correspond à deux années de parution.

M. David Chanteranne donne quelques informations sur l'Infolettre, elle est lisible dans toutes les langues. Le nombre d'envoi mensuel est de 4 162 mails avec un taux d'ouverture correct pour ce type de communication qui est de 1 274 pour la France par exemple.

Elle comporte un éditorial du Président, les activités des délégations, des articles, etc...



9– Informations sur la communication numérique du S.N

M. Quentin Debbaudt, responsable de la communication responsable du S.N.

Il est indéniable que pour se développer le S.N doit avoir un site internet performant, pour cela, le Conseil d'administration a décidé de confier cette mission à un professionnel.

Il rappelle les différentes étapes et les deux appels d'offres lancés. Le Conseil d'administration a choisi M. Julien Hauss dont les propositions correspondent le plus au souhait du C.A.

Il signale que de nombreuses délégations possèdent une page Facebook, leurs délégués s'en servent pour annoncer leurs activités.

Désormais le site internet du S.N est :

lesouvenirnapoleonien.fr Et non plus .org !!

M. Quentin Debbaudt présente tous les onglets du site, il insiste sur la sécurité importante de ce nouveau site. Il montre également l'onglet réservé aux délégués qui doivent gérer directement leur délégation et donc renseigner leurs activités.

Au niveau de la boutique, tous les objets ont été photographiés et présentés de façon optimale.

Le R.G.P.D (protection des données personnelles) est respecté conformément aux directives européennes.

Le site va vivre, les propositions des utilisateurs sont les bienvenues.

Lors de la prochaine journée des délégués, ce site leur sera présenté de façon plus approfondie.

Il aborde également les réseaux sociaux qui doivent devenir également un moyen de communication.

10 – Questions diverses

- Le président donne quelques informations :



- Au sein du Conseil d'administration de la Fondation Napoléon, le S.N a 5 représentant(e)s sur 11 membres. Le Président du S.N est membre de droit du C.A de la F.N. Ces quatre adhérent(e)s du S.N élu(e)s par le Conseil d'administration du S.N. Deux sont sortant(e)s en décembre 2026 et deux sont sortant(e)s en décembre 2028. Il sera fait prochainement appel à candidature auprès des adhérentes du S.N.
- Concernant le Conseil d'administration du S.N :
8 administrateurs sur 15 sont sortants en mai 2027. Leur mandat ira jusqu'en mai 2033. Un nouveau Bureau sera élu suite à cette élection.
- Un adhérent présent dans la salle demande si un projet d'événement est prévu pour le 90^{ème} anniversaire de la création du Souvenir napoléonien. Le Président indique que cela est à l'ordre du jour du C.A du mois de juin.

Les questions écrites reçues au secrétariat ont été déjà traitées car elles ont déjà été posées lors de l'assemblée générale

La séance est levée à 13h15

Le Président,
M. Guy Carieu

Le Secrétaire général
M. Gaston Leroux-Lenci

Annexes :

- R.S du Commissaire aux comptes (conventions réglementées)
- R.S du Commissaire aux comptes (L821-63)
- Rapport du Commissaire aux comptes (comptes annuels)
- Courrier RSA au Commissaire aux comptes



Le Souvenir napoléonien
Société française d'histoire napoléonienne

- Rapport financier 2025
- Rapport des délégations
- Rapports moral et d'activités 2025
- Compte de résultats et budget 2026
- Comptes annuels au 31/12/2025